

## **RÉPONSE – M 101 A – 12.09**

### **Réponse du Conseil administratif à la motion M 101 – 11.12**

déposée par Mmes MEISSNER et MATTENBERGER et MM. CERUTTI et CHILLIER

relative à l'objet suivant :

#### **L'ALIBI NE DOIT PAS SERVIR D'ALIBI**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En votant la motion M 101 – 12.02, le Conseil municipal a invité le Conseil administratif à présenter un projet d'équipements publics sur les parcelles 1867 et 1868 sises au chemin de Mouille-Galand 21, comprenant l'aménagement d'un Jardin Robinson et d'une maison de quartier dans le but d'y transférer les activités de l'Alibi et à présenter un projet pour la parcelle 948, feuille sise au 7, chemin de Champ-Claude

Ainsi, le Conseil administratif informe que le projet sur les parcelles 1867 et 1868 sises au chemin de Mouille-Galand 21 est actuellement en cours de réalisation et se poursuit avec succès.

En effet, le comité et les professionnel-le-s de l'Alibi travaillent d'arrache-pied avec le SCOS (Service de la Cohésion sociale) pour une ouverture en 2013 d'une Maison de quartier sur la parcelle susmentionnée.

Il est à noter que, dans un premier temps, le projet présenté aux auditions de la commission sociale du mois de juin, ne prévoit pas immédiatement, pour des questions budgétaires, l'installation d'infrastructures destinées à accueillir des animaux. Cette option est cependant ouverte pour le futur du lieu.

S'agissant du projet pour la parcelle 948 sise au chemin Champ-Claude, le Conseil administratif ne s'est pas déterminé de façon définitive sur l'affectation de cette maison, plusieurs projets peuvent y trouver leur place pour répondre aux nombreuses demandes adressées par les associations communales. Il ne manquera pas d'informer les membres de la commission sociale du suivi de ce dossier.

La motion M 101 – 11.12 est ainsi close.

Thierry APOTHELOZ  
Conseiller administratif

Vernier, le 27 août 2012